Réf. Farde e-Assemblées : 2704143

N° OJ : **153**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2026

Objet : Subside 2026 à la srl Sweet Medias.- Montant : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2026;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 5.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2026, à la srl Sweeet Medias pour l'organisation de l'évènement "Les 10 meilleurs chocolatiers".

Annexes :